



# ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Préparation de la rentrée 2024

### PERSONNELS ADMINISTRATIFS

CSA DU 5 AVRIL 2024

#### ✓ **Rappel de la mesure en emplois :**

---

- Au niveau national :

Concernant les personnels administratifs, au niveau national, et comme les précédentes rentrées, le schéma d'emploi est stable sur le programme 141, enseignement scolaire public second degré.

Les redéploiements se poursuivent entre académies à la fois sur la base d'un modèle d'allocation des moyens, et en fonction de l'évolution des EPLE.

- Au niveau académique :

Dans ce contexte national, l'académie de Poitiers se voit retirer un emploi dans la catégorie des personnels administratifs à la rentrée 2024.

#### ✓ **Travaux engagés dans l'académie :**

---

A la rentrée scolaire 2023, des travaux de refonte totale de l'outil de répartition des emplois administratifs entre EPLE ont été engagés.

Deux groupes de travail ont été réunis, les 28 novembre 2023 et 16 février 2024, afin :

- De faire des propositions sur les critères à introduire dans le barème, ainsi que sur leur pondération ;
- De partager les conclusions des travaux, et d'en améliorer la cohérence.

Un nouveau barème administratif est donc aujourd'hui en vigueur et **les critères en sont les suivants** :

1. **Une part fixe d'emplois**, exprimée en ETP, avec les critères suivants :

- 2 emplois par établissement scolaire / 3 emplois pour tous les établissements dont l'effectif dépasse 1 000 élèves ;
- Pour les agences comptables: 0,5 ETP par établissement rattaché jusqu'à 6 établissements + 0,3 ETP par établissement au-delà du 6<sup>ème</sup> ;
- Une part fixe pour certaines missions académiques : 2 ETP pour la mutualisation de la paye des AED / AESH, 1 ETP pour la comptabilité du GIP, 1 ETP pour la comptabilité du GRETA.

2. **Une part variable d'emplois**, exprimée en nombre de points, avec les critères suivants :

- 1 point par élève, y compris apprentis ;
- 0,5 point par DP et interne ;
- 0,5 point par élève de la voie générale ou technologique ;
- 1 point par élève de la voie professionnelle ;
- 1 point par élève en SEGPA ;
- 1 point par élève en ULIS ;
- 1 point par élève boursier ;
- 1 point pour 1 000 euros de montant financier géré. A noter : les chiffres des agences comptables font masse des crédits gérés également par leurs établissements rattachés.

Le nombre de points obtenus par établissement permet ensuite d'établir un ratio, qui est appliqué aux ETP totaux académiques, dont on a ôté les emplois réservés à la part fixe.

Les ETP « part variable » sont ensuite ajoutés aux ETP de la part fixe pour donner une dotation théorique par établissement, qu'on compare enfin avec la dotation réelle pour indiquer si l'établissement se situe dans une tendance excédentaire ou déficitaire.

✓ **Résultats :**

---

Hors cités scolaires, les 8 établissements les plus excédentaires sont les suivants :

Etablissement	Dotation R23	Dotation théorique	Ecart au barème
LPO Nelson Mandela POITIERS	16.00	11.93	+4.07
LPO Emile Combes PONS	13.00	9.14	+3.86
LPO Hôtelier LA ROCHELLE	14.00	10.43	+3.57
LP Chabanne CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	7.00	3.46	+3.54
Lycée Camille Guérin POITIERS	15.50	12.18	+3.32
Lycée Jean Dautet LA ROCHELLE	14.50	11.41	+3.09
LP Rompsay LA ROCHELLE	6.50	3.43	+3.07
LP Atlantique ROYAN	7.00	3.94	+3.06

Hors cités scolaires, et établissements sous double tutelle, les 8 établissements les plus déficitaires sont les suivants :

Etablissement	Dotation R23	Dotation théorique	Ecart au barème
Collège Joséphine Baker VOUNEUIL SOUS BIARD	1.00	3.22	-2.22
Collège Georges Texier SAINT JEAN D ANGELY	2.00	3.07	-1.07
LP Raoul Mortier MONTMORILLON	6.50	7.54	-1.04
Collège Norbert Casteret RUELLE	9.00	9.99	-0.99
Collège Jules Verne BUXEROLLES	2.00	2.98	-0.98
Collège Maurice Calmel MARANS	2.00	2.87	-0.87
Collège Joliot Curie TONNAY CHARENTE	2.00	2.87	-0.87
Collège Joliot Curie VIVONNE	2.00	2.87	-0.87

✓ **Propositions :**

- Au regard des évolutions académiques de structures et des résultats du barème administratif, les **retraits d'emplois proposés** sont les suivants :

Département	Etablissement	Motif	Proposition de retrait
17	CIO SAINTES	Restructuration CIO de Charente maritime	-1 emploi de C
17	LP Rompsay LA ROCHELLE	Barème excédentaire à + 3.07	-1 emploi de B
79	Collège Raymond Migaud de L'ABSIE	Fermeture de l'établissement	-1 emploi de B
79	Collège Raymond Migaud de L'ABSIE	Fermeture de l'établissement	-1 emploi de C
86	Lycée Nelson Mandela POITIERS	Barème excédentaire à + 4.07 / 1 poste vacant en C	-1 emploi de C
<b>TOTAL</b>			<b>-5 EMPLOIS</b>

- Au regard des besoins mis en évidence par le barème, et de la dynamique démographique des établissements concernés, les **propositions d'implantation d'emplois** sont les suivantes :

Département	Etablissement	Motif	Retrait
17	Collège Georges Texier St Jean d'Angély	Barème déficitaire à -1.07	+1 emploi de C
17	Collège Maurice Calmel MARANS	Barème déficitaire à -0.87 / fort dynamisme démographique	+1 emploi de C
86	Collège Joséphine Baker VOUNEUIL SOUS BIARD	Barème déficitaire à -2.22 / perspective R25	+1 emploi de B
86	Collège Jules Verne BUXEROLLES	Barème déficitaire à - 0.98	+ 1 emploi de A (par requalification d'un emploi de B)
<b>TOTAL</b>			<b>+ 4 EMPLOIS</b>

✓ **Etablissements mutualisateurs :**

La gestion de l'ensemble des personnels AESH et AED qui bénéficient d'un CDI doit désormais s'effectuer dans les services académiques, et non plus en établissement mutualisateur.

Au 31 décembre 2024, c'est l'intégralité du contingent des AESH qui doit être transféré dans les services académiques.

Ce transfert de charges s'accompagne d'un **transfert de personnels entre le programme 141 et le programme 214.**

Pour l'académie de Poitiers, il est prévu le transfert de 1.5 ETP, répartis de la façon suivante :

Etablissement	Dotation R23	Ecart au barème administratif	Proposition R24
LISA – Angoulême	12.5	+1.68	-0.5
Lycée Vieljeux La Rochelle	15.5	+1.90	-0.5
Lycée Maurice Genevoix Bressuire	12.5	+1.08	-0.5
Lycée Victor Hugo Poitiers	12	-0.52	0
<b>TOTAL</b>			<b>-1.5</b>

✓ **Plan de requalification R24 :**

---

Le plan de requalification des emplois de la filière administrative se poursuit à la rentrée 2024. Pour information, au niveau national, le bilan et les perspectives du repyramidage sont les suivants :

Catégorie /Rentrée scolaire	Rentrée 2021	Rentrée 2022	Rentrée 2023	Rentrée 2024
<b>A</b>	-	+490	+490	<b>+490</b>
<b>B</b>	+750	+260	+260	<b>+260</b>
<b>C</b>	-750	-750	-750	<b>-750</b>

L'impact prévisionnel sur la structure des emplois administratifs par catégorie au niveau national est le suivant :

Catégorie/ Rentrée scolaire	Rentrée 2020	Rentrée 2024
<b>A</b>	18 %	22 %
<b>B</b>	33 %	36 %
<b>C</b>	49 %	42 %

Au niveau académique, la cible ministérielle est la suivante pour la rentrée 2024 :

**Catégorie A : + 12**  
**Catégorie B : + 13**  
**Catégorie C : - 25**

➤ La répartition proposée par programme est la suivante :

BOP	Cat A	Cat B	Cat C
<b>BOP 141</b>	<b>+10</b>	<b>+9</b>	<b>-19</b>
BOP 214	+2	+4	-6
<b>TOTAL</b>	<b>+12</b>	<b>+13</b>	<b>-25</b>

- Au regard des postes vacants de la rentrée 2024 connus à ce jour, de la carte cible de requalification mise à jour, et à ce stade de la préparation de rentrée, les propositions de requalification sont les suivantes :

<b>Etablissement</b>	<b>Evolution cat.A</b>	<b>Evolution cat.B</b>	<b>Evolution cat.C</b>
16-Collège René Cassin GOND PONTOUVRE	-	+ 1	-1
16-Collège Jean Moulin BARBEZIEUX	-	+ 1	-1
17-Collège André Malraux CHATELAILLON	-	+ 1	-1
17-LP Blaise Pascal SAINT JEAN D ANGELY	+1	-	-1
17-LP Rompsay LA ROCHELLE	-	-1 (suppression)	-
17- Lycée Valin LA ROCHELLE	+1	-	-1
17-LPO Emile Combes Pons	+1	-1	-
79-Collège Albert Camus FRONTENAY ROHAN ROHAN	+1	-1	-
79- Collège Rabelais NIORT	-	+ 1	-1
86- Lycée Berthelot CHATELLERAULT	-	+ 2	-2
86- Collège Jules Verne Buxerolles (création)	+ 1	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>+5</b>	<b>+3</b>	<b>-8</b>